

Procès-verbal de la séance du 4 mai 2023
Du Conseil Municipal
De la commune de Saint-Jean-Le-Vieux

L'an deux mil vingt-et-trois, le 4 mai à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean-Le-Vieux dûment convoqué en date du 27 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal à Saint-Jean-Le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Franck REBUFFET-GIRAUD, Maire.

Étaient présents

Franck REBUFFET-GIRAUD, Philippe JEAN, Florent SALVI, Joël GROS
Stéphanie BOUSQUET, Florence FACQ, Valérianne GAIDET Brigitte VIALETTE

Étaient absents

Emmanuel FAVRE-COLLET, Frédéric ARNOUX

Avaient donné pouvoir

Serge ARTHAUD-BERTHET à Franck REBUFFET-GIRAUD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Brigitte VIALETTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Procès-verbal du précédent conseil municipal

Après lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Affaires traitées par délégation

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil municipal au Maire et aux adjoints : aucune.

I- Délibérations

Délibération n°1

OBJET : Sollicitation d'une subvention au Département et du fonds de concours intercommunal au bénéfice des petites communes : Mise en sécurisation du cheminement piéton de l'équipement communal le long de la route départementale

Rapporteur : Franck REBUFFET-GIRAUD

*Vu l'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriales relatif aux fonds de concours ;
Vue la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan DEL-2022-0035 du 28/03/2022 autorisant la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice des petites communes ;*

Vue la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan DEL-2022-0312 du 26/09/2022 portant règlement d'attribution du fonds de concours intercommunal au bénéfice des petites communes ;

Vu le contrat territorial du Grésivaudan validé en conférence territoriale du 12 février 2018

Considérant l'éligibilité de la commune de Saint Jean Le Vieux au dispositif « petites communes » compte tenu de son nombre d'habitants,

La commune de Saint Jean le Vieux sollicite l'attribution du fonds de concours au bénéfice des petites communes pour le **projet de mise en sécurité du cheminement piéton de l'équipement communal le long de la route départementale**

Conformément au plan de financement ci-dessous, le montant de ce fonds n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune ; la part de financement assurée par le Département au titre de la dotation territoriale et permet à la commune de respecter la participation minimale réglementaire.

Description succincte du projet
Plan de financement

Montant total HT du projet : 26 819,00 € (HT)

Montant des dépenses subventionnables au titre de la dotation territoriale :	26 819,00 € (HT)
Subvention Département (45%) :	12 068,00 € (HT)
Fonds de concours intercommunal :	7 375,50 € (HT)
Participation de la commune :	7 375,50 € (HT)

Ainsi, en vue de participer au financement de travaux de mise en sécurité du cheminement piéton de l'équipement communal le long de la route départementale, Monsieur le Maire propose de demander une dotation territoriale au Département de l'Isère de **12 068,00 €** et un fonds de concours à la Communauté de communes Le Grésivaudan de **7 375,50 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une dotation territoriale au Département et du fonds de concours susvisé auprès de la Communauté de communes du Grésivaudan
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la délibération
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution du fonds de concours ainsi que tout document se rapportant à cette affaire

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

II- Informations et Questions diverses

Information n°1

Objet : PAEN

Le retour du Département mentionne un PAEN incomplet : il conviendrait de rajouter de la forêt et les terrains entourant la STEP. Florent SALVI fait savoir qu'il se désolidarise de la démarche car il estime que les propriétaires fonciers, directement impliqués, ne sont pas consultés lors de l'instruction contrairement à d'autres partenaires environnementaux ou statutaires. Il insiste sur la durée qui lui paraît non raisonnable car sans terme et non pas de 30 ans comme parfois annoncé.

Le conseil se prononce à la majorité pour retravailler le dossier et continuer la démarche.

Information n°2

Objet : Elections sénatoriales

La réunion obligatoire du vendredi 9 Juin est fixée à **18h30**

Seront élus : le délégué communal qui prendra part à l'élection du 23 Septembre 2023 ainsi que les 3 suppléants.

Information n°3

Objet : Règlement Salle de Fêtes

Quelques modifications ont été apportées au dernier document partagé.

Reste à insérer le lien nécessaire à la réservation sur le site de la Mairie ; la réunion de formation avec Atelier 111 est prévue le lundi 22 Mai à 14h30 (en visio).

Information n°4

Objet : Panneaux de signalisation

La commande est validée ; nous devons vérifier auprès de SVP si des arrêtés municipaux sont nécessaires (décharge interdite / interdit aux véhicules motorisés / interdit aux camions de + de 3,5 T)

Information n°5

Objet : Opération broyage

Message envoyé aux habitants pour inscription car Florent propose cette année un broyage «à domicile » le samedi 20 Mai de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Information n°6

Objet : Débroussaillage des chemins

Nous ferons intervenir l'ASEV pour les chemins de la Monta, du Pré du Four, chemin de la STEP au Mollard, tour du parking de la Mairie

Information n°7

Objet : Inauguration

Prévue le samedi 7 Octobre ; dénomination retenue (à valider) : Espace Communal

Information n°8

Objet : Prochains conseils municipaux

Vendredi 9 juin 2023 - Elections sénatoriales 18h30

Jeudi 6 juillet à 19h30

Jeudi 14 septembre

Jeudi 12 octobre

Jeudi 16 novembre

Jeudi 7 ou 14 décembre

Jeudi 18 janvier 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h30

A Saint-Jean-Le Vieux, le 4 mai 2023

Brigitte VIALETTE
Secrétaire de Séance



Franck REBUFFET-GIRAUD
Maire

